

# Comment les parents abordent les questions relatives à l'orientation avec leurs enfants qui sont indécis ?

**T**out d'abord, l'indécision est normale. Le développement vocationnel peut être décrit comme le passage d'un état d'indécision à un état de décision. Je dois préciser que c'est même le premier choix qu'opère l'adolescent pour appréhender voire pour rentrer dans le monde des adultes. C'est par ce choix que souvent naissent des débats et différents entre les jeunes et leurs parents.

L'indécision apparaît parfois comme un trait de personnalité. Elle provient d'une connaissance insuffisante des opportunités d'orientation. Dans d'autres cas l'indécision est associée à une représentation de soi peu stabilisée. Les personnes indécises sont souvent anxieuses. L'anxiété est souvent cause et conséquence de l'indécision. Un jeune qui possède une image de lui-même négative, est en état de malaise psychologique, voire de souffrance. Cet état conduit à une anxiété paralysante qui bloque la projection vers un avenir possible. Par ailleurs l'indécision peut provenir tout simplement d'un refus de renoncement. En effet, beaucoup d'élèves possédant un grand potentiel scolaire complet, à la fois scientifique, littéraire, artistique et sportif, ont du mal à se positionner. Pour eux, choisir c'est renoncer à un domaine qui les passionne.

## Le rôle des parents accompagnateurs

Ce qui caractérise la plus grande majorité des parents aujourd'hui, c'est une inquiétude par rapport à l'avenir et le devenir professionnel de leurs enfants, car la conjoncture économique est incertaine et parce qu'eux-mêmes, pour certains, sont victimes d'une précarisation du monde professionnel. Cette inquiétude lorsqu'elle est perçue par l'adolescent, le bloque et l'empêche de partager des discussions vocationnelles avec ses parents.

De plus toutes les questions relatives à l'orientation sont extrêmement opaques et complexes pour beaucoup de parents. Comme je l'ai exposé dans l'article sur la réforme du lycée et Parcoursup, Parfois, le parent en aidant son enfant dans ces démarches, finit par commettre des erreurs et se heurter à des écueils. Afin de mettre en avant ces écueils, je vais m'arrêter sur quatre profils de parents accompagnateurs. Ces profils, décrivent quatre postures caricaturales :



© DR

## A - L'utopiste ou le « pelleteur de nuages »

C'est un parent qui permet à l'enfant de libérer son imagination, de suivre ses rêves : il l'incite à développer sa créativité, le laisse sortir du cadre.

Quel que soit le projet de l'enfant, aussi irréaliste par rapport à ses aptitudes, ce parent pense et dit « Tu y arriveras ! Vas-y ». C'est un type d'accompagnement utile car il affranchit l'enfant et lui permet d'explorer des domaines très variés et risqués. Cependant, ce parent peut néanmoins entretenir les illusions de l'enfant, voire le laisser perdre contact avec le réel.

## B - L'éveilleur

Etre un parent éveilleur, c'est une façon d'ouvrir l'enfant à ce qui l'entoure : on accueille ses idées, on lui ouvre les yeux sur un autre possible, tout en restant réaliste. Il part d'un élément apporté par l'enfant, le complète et propose une action concrète. C'est une façon de valoriser l'enfant grâce à l'idée qu'il a émise, cela renforce son estime de soi. C'est également une manière de rendre l'enfant acteur de son projet.

« Tu veux être chanteuse, parfait, on va t'inscrire pour suivre des cours de chants et aussi des cours de Piano. Tu pourras d'ailleurs faire partie de la chorale du lycée ou de la Paroisse ! »

## C - Le protecteur

C'est un accompagnateur qui évalue. Il mesure les risques et essaye de prévenir d'un éventuel échec. Il fait preuve d'une écoute bienveillante, accueille les idées, mais pose un cadre, signale les difficultés, propose son aide, au risque de surprotéger, d'étouffer, ou de bloquer. « Tu es sûre de vouloir faire cette école d'Art ? C'est vrai que tu as du talent...Mais la sélection est drastique !... »

## D - Le « briseur de rêves »

Il est comme son nom l'indique, un accompagnateur plus ou moins bloquant sur l'échelle qui va du réaliste au briseur de rêves. Il peut avoir un rôle utile, tout comme l'utopiste, mais risque de développer chez l'enfant un comportement soumis ou, au contraire, rebelle. « Tu as vu tes résultats ? Comment tu voudrais faire des études de médecine tes résultats scolaires ?... »

Ces quatre postures sont volontairement extrêmes et je me dois de rajouter qu'elles sont utiles à certains moments de l'accompagnement.

Même si les parents projettent fatalement leurs forces ou faiblesses sur leur enfant, ils sont les premiers fournisseurs d'expériences et de découvertes riches de projections vocationnelles pour lui. En ces temps où nous assistons à une crise de transmission intergénérationnelle, j'invite les parents à partager des moments d'échanges, de jeux, de sport, de cuisines et détente avec leurs enfants. C'est là un des moyens ludiques et inconscients de leur transmettre des valeurs et des principes indispensables pour leurs développements vocationnels. Dans ma pratique professionnelle je rencontre beaucoup de jeunes complètement désabusés. Ignorant tout sur leurs parents, leurs métiers, leurs études, leurs goûts musicaux et cinématographiques. Les parents de ces jeunes sont aussi frustrés que leurs enfants car ils n'arrivent plus à communiquer ensemble. Les seuls sujets de discussion sont autour des notes scolaires ou du choix de l'Orientation. Je com-

prends ces parents car toutes ces réformes des dispositifs d'Orientation les amènent à stresser et à transmettre ce stress à leurs enfants en les pressant ou en voulant faire à leur place. Mon métier, en tant que conseillère d'orientation est de plus en plus un métier de médiation familiale pour représenter les prérogatives parentales et le projet du jeune.

Il faut avoir à l'esprit que le monde est en mutation. Surtout le monde du travail. Certains métiers actuels vont disparaître pour laisser place à d'autres. La valeur travail et les postures dans le travail sont en mutation également. Ces futurs employés connaîtront plusieurs carrières variées dans différentes organisations de travail.

Notre devoir en tant que parent est d'encourager notre enfant à prendre des risques en lui martelant « Vas-y, le monde est grand je te fais confiance ».

**Zohra Cousino**

# La réforme du lycée présentée et commentée par une conseillère d'orientation

**P**lus de liberté, plus de choix mais aussi plus de responsabilités en vue pour les lycéens. Si cette réforme suscite tant de remous, c'est parce qu'elle remanie le lycée en profondeur. Bien plus que les précédentes retouches apportées par Luc Chatel en 2010. Imaginez-vous, l'espace d'un instant, aujourd'hui, dans la peau d'un lycéen... Quelles « spécialités » choisiriez-vous pour votre futur baccalauréat ? Arts et informatique ? Langues étrangères et sciences économiques ?

Avec la réforme du bac orchestrée par le ministre Jean Michel Blanquer, les séries sont appelées à disparaître. Finies les filières S, ES et L trop « enfermantes ». Place aux envies des élèves, au lycée « à la carte », à l'individualisation des parcours. C'est en tout cas le message que Jean-Michel Blanquer veut faire passer à travers sa réforme, qui entrera en application en classe de première dès l'an prochain, pour un baccalauréat nouvelle formule en 2021. Les spécialités sont censées être davantage en cohérence avec les « attendus » que les universités ou les classes préparatoires exigent dans Parcoursup depuis 2018. Le lycée d'une démocratisation assumée, prenant en compte et complétant les acquis du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » et conduisant tous les lycéens à une culture scolaire commune et à l'élaboration progressive de choix qui se concrétiseront ensuite dans des formations post-baccalauréat ouvertes ?

## De quelle réforme s'agit-il ?

A partir de la rentrée 2019, pour les élèves entrant en classe de Première, les filières S, ES, et L disparaîtront pour laisser la place à une seule voie générale. Cette voie sera formée d'un « socle de culture commune », composé des disciplines suivantes : français (puis philosophie en terminale), histoire-géographie, deux langues vivantes, EPS et une nouvelle discipline, appelée humanités scientifiques et numériques. Elle sera dispensée par des enseignants de plusieurs disciplines, « en coopération ». Le ministre a également laissé entendre qu'un plan de formation au numérique pour les enseignants serait à l'étude.

En plus de ce socle commun obli-



Zohra Cousino. © DR

gatoire, les élèves devront choisir trois spécialités en classe de Première (quatre heures hebdomadaires pour chaque choix), puis deux en classe de Terminale (six heures hebdomadaires chacune) parmi les matières suivantes : arts ; écologie, agronomie et territoires ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues et littératures étrangères ; mathématiques ; mathématiques et sciences informatiques ; SVT ; sciences de l'ingénieur : sciences économiques et sociales ; physique-chimie.

Les élèves pourront changer de spécialités entre la classe de Première et la classe de Terminale, « en concertation avec l'équipe pédagogique ». En revanche, il ne sera pas possible d'en changer en cours d'année.

Les options sont maintenues : latin, grec, sport, troisième langue vivante, droit et grands enjeux contemporains, mathématiques expert (pour un niveau plus poussé) et mathématiques complémentaires pour compléter le cursus d'élèves ne souhaitant pas prendre cette option en spécialité mais désireux d'avoir suffisam-

ment de bagage pour tenter des études de médecine ou une faculté d'économie par exemple.

## Les conséquences de la réforme

### Des possibilités différentes selon les lycées

L'éventail des possibilités pour les élèves ne sera pas le même d'un lycée à un autre. Si le ministre assure qu'il n'y aura « pas de mariage obligé », autrement dit pas de deuxième discipline imposée en cas de choix d'une première discipline, les élèves ne pourront pas forcément choisir la « doublette » qu'ils souhaiteront.

« Il n'y aura pas dans chaque lycée les 30 doublettes », admet Jean-Michel Blanquer, même s'il précise que l'idée est que le choix soit « le plus large possible ». Les établissements auront d'ailleurs une marge de liberté pour, selon ses termes, « proposer une discipline que l'on ne trouve pas ailleurs », avec une marge élargie pour les « établissements défavorisés ». Bien entendu que ces différences entre établissements quant au catalogue de spécialités proposées va fatalement influencer sur l'orientation des élèves dans l'enseignement supérieur.

Reste encore à savoir si les lycéens pourront assembler les « couples » de spécialités selon leurs souhaits ou s'ils devront choisir entre des couples déjà formés. Et si toutes les disciplines seront proposées dans tous les établissements. Quelles que soient les spécialités choisies, les lycéens suivront le tronc commun avec le français, la philo, l'histoire-géographie, deux langues vivantes et le sport (16h hebdomadaires au total en classe de Première et en classe de Terminale).

### Le socle commun, les disciplines optionnelles et facultatives

#### - Le socle commun

Les disciplines obligatoires dans le socle commun requièrent un solide niveau linguistique et une très bonne culture générale. En effet, le français, la philosophie, l'Histoire géographie, les deux langues vivantes ainsi que la nouvelle matière Humanités scientifiques et numériques sont des matières qui vont amener les lycéens à lire et écrire beaucoup. Pour la partie « culture commune », il manque manifestement une réflexion en amont sur ce que doit être la culture d'un lycéen aujourd'hui compte tenu que les lycéens doivent accueillir maintenant la presque totalité d'une génération dans son extrême diversité. Les changements de programmes ne s'en préoccupent absolument pas. Les projets font comme si ces lycéens se comportaient comme s'est toujours comportée l'élite qui connaît les codes scolaires et sociaux.

Aucun programme ne réfléchit sur les incidences de ses contenus et de leur volume sur la manière d'enseigner et la manière d'apprendre. La tendance semble être également à l'élévation du niveau d'exigence et à la saturation du temps d'enseignement qui interdit toute démarche de mise en activité des élèves. Le programme d'histoire-géographie, très centré sur la France, est presque exclusivement politique, survalorise le « récit » par le professeur. Ces programmes sont un véritable carcan : aucun choix possible, imposition des passages obligés, dates, moments, personnages... Ils définissent le temps qui sera consacré à chaque chapitre. Les élèves devront survoler chaque question, effleurer l'histoire, sans apprendre à penser. Les programmes d'histoire, de français, de la spécialité « Humanités » sont

obsédés par les parcours strictement chronologiques comme si la chronologie était le garant d'une pédagogie efficace.

De plus, il est important de noter que dans ce socle obligatoire, ne figure pas le moindre enseignement mathématique y compris, les mathématiques complémentaires qui sont indispensables dans beaucoup de filières d'études supérieures.

#### - Enseignements optionnels et facultatifs

Ces enseignements sont à compléter avec le choix de trois disciplines optionnelles parmi, arts ; écologie, agronomie et territoires ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues et littératures étrangères ; mathématiques ; mathématiques et sciences informatiques ; SVT ; sciences de l'ingénieur : sciences économiques et sociales ; physique-chimie.

Dans une logique de tentation de reconstituer les anciennes filières, les familles se montrent de plus fréquemment soucieuses de savoir quels enseignements optionnels seront proposés par le lycée dans lequel leur enfant est ou va être scolarisé, et parmi ces enseignements lesquels devraient être choisis lors des procédures d'orientation relatives aux passages en classe de première générale. J'ai d'ailleurs été consultée par beaucoup de parents d'élèves en classe de seconde depuis le mois de septembre de cette année afin de déterminer le projet d'orientation et surtout pour aider l'élève à choisir l'année prochaine parmi les enseignements optionnels proposés par le lycée. Je constate d'ores et déjà que beaucoup de familles sont porteuses des mêmes interrogations pour le passage dans les nouvelles classes terminales générales à partir de l'année scolaire 2019/2020. Ajoutons que cette logique sera d'autant plus présente qu'une note de service officielle (N° 2018-115 du 26/9/2018) stipule qu'en matière d'orientation post classe de seconde générale et technologique, si la décision concernant le choix de la voie d'orientation (première générale ou technologique est de la responsabilité des membres de l'institution scolaire : cette décision se prend sur proposition du conseil de classe faite au chef d'établissement qui décide, après examen des vœux exprimés par la

famille et compte tenu du bilan scolaire et personnel de l'élève, éventuellement après recours par la famille à la commission d'appel). Par contre, une fois cette décision prise, « le choix des enseignements de spécialité (...) incombe aux familles.

Ainsi certains élèves possédant un niveau très moyen en mathématiques peuvent faire le choix d'arrêter d'étudier cette matière dès la classe de Première.

Divers sondages effectués à cette date dans plusieurs lycées témoignent du fait que dans un nombre significatif de cas, les familles se préparent massivement à choisir des combinaisons d'enseignements de spécialité qui leur donnent le sentiment de pouvoir reconstituer les filières anciennes, et notamment la plus attractive : la filière S. Car ces familles sont convaincues que « avec la filière S, on peut tout faire » Je pense qu'il va y avoir une demande massive en première concernant la « triplète » mathématiques + physique-chimie + sciences de la vie et de la Terre. Nombreuses sont en outre les familles qui se préparent à demander fortement, en entrant en classe terminale, le binôme « mathématiques + physique-chimie », et à « muscler » un tel profil en optant pour l'enseignement optionnel facultatif de « mathématiques expertes ».

Une telle démarche est toute autre, et a la vertu de limiter le risque que les familles ne choisissent leurs enseignements de spécialité sans véritablement tenir compte de la capacité de leurs enfants à réussir dans les enseignements en question. Or, à l'évidence, même si les « attendus » affichent les enseignements de spécialité (voir optionnels facultatifs) pré-requis, il ne suffira pas d'en avoir suivi les enseignements : il faudra en outre (et surtout) que l'élève y ait réussi ! la grande majorité des élèves de Terminale S qui me consultent pour un bilan d'Orientation post bac ont été mal conseillés pour poursuivre en filière S. La preuve est que la plupart ont de grandes difficultés en maths et en Physique. Le choix de cette filière a été suggéré souvent par leurs parents. Or ces élèves en Terminale se retrouvent essouffés avec des résultats scolaires très moyens et une confiance en soi très entamée. Ces élèves auraient peut être été plus épanouis dans des filières littéraires, technologiques ou professionnelles. Donc avec la filière S « on ne peut pas tout faire ! » on peut « tout faire » quand on a plaisir à apprendre et quand on a le sentiment de réussir !

## Confusion entre un lycéen et un étudiant

Dès la seconde, il faudra qu'un



© DR

jeune lycéen de 15 ans commence à se spécialiser par ses choix de matières, dites majeures. Par la suite, il faudra faire preuve de stratégie pour choisir les bons couplages de matières qui ouvriront les portes du supérieur. On encourage même les élèves à faire des activités extra scolaires pour montrer leur implication: faire du sport, encadrer des jeunes sera moins un plaisir qu'une obligation, pour se constituer le bon dossier qu'on mettra en valeur, dans une lettre de motivation exigible pour tous les vœux faits sur Parcoursup.

Dans une note de service officielle consacrée aux enseignements de spécialité (N° 2018-109 du 5 septembre 2018), signée par le Directeur Général de l'enseignement scolaire, publiée au Journal Officiel de la République Française, il est écrit ceci : « En voie générale (...) la combinaison des enseignements de spécialité (trinôme en première, binôme en terminale) doit prendre en compte la pertinence des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur (...) ». Dans le même texte, il est précisé que « l'offre de ces enseignements de spécialité doit être suffisamment riche pour permettre d'anticiper la fluidité des parcours du baccalauréat à l'enseignement supérieur ». Enfin,

on ajoute que « les combinaisons (d'enseignements de spécialité) représenteraient une architecture en cohérence avec les études supérieures ».

Autre exemple de cette mise en avant du lien « enseignement secondaire/enseignement supérieur » comme critère fondamental du choix par les familles des enseignements optionnels : un document intitulé « Baccalauréat 2021 : enseignements de spécialité en classe de première de la voie générale », publié en septembre 2018 sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) Il y est écrit que « les combinaisons (d'enseignements de spécialité) doivent ouvrir des horizons variés ». Et on ajoute que « les compétences que les élèves auront développées en fin de lycée leur permettront de choisir les formations post-bac dans lesquelles ils seront les plus à même de réussir au vu des attendus de l'enseignement supérieur (...) ».

Pour que le choix des enseignements de spécialité (mais aussi de tel ou tel enseignement optionnel facultatif) puisse être fondé sur le projet d'études supérieures de l'élève, il faut à l'évidence que les élèves en aient un, clair et bien ancré en eux, au moment où les parents expriment leurs demandes en la matière (à l'approche des

conseils de classe des premier et second trimestres de l'année de classe de seconde, c'est-à-dire que l'élève a 15 ans. Or, comme nous le savons tous la maturité vocationnelle est différentes selon les âges des élèves ainsi que le milieu socio-professionnel dont il est issu ( lire l'article sur le projet vocationnel)

Or, c'est loin d'être le cas ! Plusieurs études, mais aussi une simple observation des réalités du terrain, témoignent que seule une petite minorité des familles sont à même de fonder de tels choix sur un projet d'études supérieures. C'est prématuré et très opaque pour la plupart d'entre eux. Un tel constat serait évidemment largement contraire à l'un des objectifs fondamentaux de la réforme du lycée qui est de réduire la hiérarchie des filières et de convaincre les familles que l'excellence peut passer par bien d'autres profils.

Pour bien choisir, il est important de s'informer sur ce que sont les programmes des divers enseignements concernés : sont-ils à ma portée ? M'intéressent-ils ? À l'évidence, le « bon choix » devrait découler de telles interrogations et pas uniquement d'un regard prospectif sur les débouchés post-baccalauréat que de tels

choix sont supposés faciliter

Dans cette même logique, force est de constater qu'un nombre de plus en plus important d'établissements d'enseignement supérieur, se montrent soucieux d'afficher à l'avance les « attendus » qu'ils mettront en œuvre à compter de la sortie du lycée de la première promotion de nouveaux bacheliers (en 2021) pour « réguler les flux de candidats à l'admission ». Force est de constater que très fréquemment, on y présente une liste de pré-requis parmi lesquels figurent les choix attendus d'enseignements de spécialité. C'est ainsi, par exemple, que les responsables du concours GEI-PI polytech (banque commune d'épreuves permettant d'accéder à l'une des 34 écoles d'ingénieurs à recrutement niveau bac, qui recrutent leurs étudiants par le biais de ce concours), ont fait parvenir depuis la mi décembre 2018 aux lycées et organes de presse, un document intitulé « La réforme du baccalauréat et l'entrée en écoles d'ingénieurs post-bac ». Il y est écrit en gras qu'« il est fortement conseillé aux lycéens (qui sont actuellement en seconde) de suivre les enseignements de spécialité de mathématiques et de physique-chimie ». Une telle recommandation se heurte au fait qu'une large majorité des élèves

de seconde (et même encore de première), ne sont pas encore porteurs d'un projet d'orientation post bac :

Au final, sous prétexte de diversifier les choix, on demande aux élèves de les rentabiliser très tôt. Au lieu de favoriser un lycée dans lequel on se construit patiemment, on va privilégier le façonnage d'élèves préoccupés trop rapidement par des choix qui les conduiront à anticiper ce qu'on attend d'eux. Pour les rassurer et leur indiquer qu'ils sont sur la bonne voie, il faudra continuer à distribuer les gratifications, à entretenir les réflexes pavloviens. Voilà qui nous éloigne d'un lycée émancipateur dans lequel l'éloge de l'effort gratuit aurait sa place.

Quand on multiplie les choix, ce sont ceux qui connaissent le mieux le système, ceux qui ont les meilleurs réseaux qui font les meilleurs choix. Les autres, issus de familles modestes ont tendance à s'autocensurer.

Il conviendra donc de recommander aux familles de jouer le

jeu du « dialogue » en matière d'orientation, en consultant un professionnel de bilan d'orientation et aussi de ne pas passer à côté de la possibilité d'avoir un ou plusieurs entretiens avec le professeur principal. Et puisque les familles disposent de la liberté de choisir les enseignements de spécialité qui leur conviennent, apprendre à le faire de façon raisonnable !! Et surtout de ne pas oublier qu'il s'agit de l'avenir et devenir de leur enfant.

### Quid des séries technologiques et professionnelles ?

La réforme des lycées n'a prévu aucun changement pour les lycées technologiques ni les lycées professionnels. Les lycées professionnels continuent à faire l'objet du choix principal, malheureusement, des élèves en échec en France. Cette filière est de plus en plus valorisée et réhabilitée en études supérieures puisque beaucoup de BTS et même quelques écoles d'ingénieurs réservent un quota de places pour les élèves issus de l'enseignement professionnel après un semestre ou une année de mise à niveau.

L'enseignement technologique, ne change pas non plus, les séries actuelles resteront les mêmes, pour l'instant: STMG (sciences et technologies du management et de la gestion), ST2S (sciences et technologies de la santé et du social), STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration), STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire), STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) et TMD (techniques de la musique et de la danse).

Je pense que la disparition des séries dans l'enseignement général va booster l'enseignement technologique. En effet, ce dernier attire de plus en plus les élèves qui sont dotés d'une intelligence pratique et d'un savoir-faire ou être utile dans divers domaines professionnels. Toutes les statistiques démontrent que la différence entre un bac général et un bac technologique sont de plus en plus insignifiantes. d'ailleurs, dans certaines filières, comme stmg les élèves réussissent mieux en études de commerce que les

élèves issus de la filière Sciences économiques et sociales. De même que les élèves issus de la filière STI2D peuvent avoir le même parcours qu'un élève issu d'un bac Scientifique.

Conclusion :

Entre le rêve porté en aval par le lien entre le choix des enseignements de spécialité vers les « bons débouchés » dans l'enseignement supérieur, et la réalité qu'exprime en amont le bilan scolaire et personnel de l'élève, il va falloir que les familles, mais aussi les équipes pédagogiques, trouvent pour chaque lycéen un point d'équilibre. Le bon choix se situera au croisement de cette double façon d'aborder le problème du choix des enseignements de spécialité. Je dois tout de même admettre qu'à la lecture des textes de cette réforme ainsi que la réforme Parcoursup et à travers toutes les conférences que j'anime à ces sujets j'ai bien pris la mesure du projet de l'Education Nationale. Celui d'un lycée presque entièrement consacré à assumer précocement et ouvertement, dès le deuxième trimestre de seconde,

sa part de sélection, par le choix de spécialités dont l'enseignement supérieur aura fléchi les débouchés. Spécialités dont la répartition entre les lycées, décidée par les recteurs, révèle déjà de fortes inégalités et dont les choix seront beaucoup plus contraints. Mais je sais que l'école a toujours été sélective. Et tant mieux ! C'est en ne sélectionnant pas (ou uniquement par l'échec) qu'on développe les rancœurs et les frustrations quand les diplômés ne comprennent pas qu'on ne les embauche pas malgré leur bac +5. La sélection ce n'est pas que l'élitisme, c'est dire que chaque filière ne peut accueillir qu'un certain nombre d'étudiants. Sélectivité ne rime pas forcément avec inégalité.

**Zohra Cousino**

Conseillère d'orientation

Consultante en formation professionnelle

Psychologue du travail

06 61 33 79 90

## Enseignement Général, Agriculture, Agroalimentaire, Commerce, Environnement et Santé, une large palette de formation au lycée Jean Errecart de Saint-Palais

**P**roposant des filières de la 4<sup>ème</sup> au BTSA et depuis 3 ans une Licence Pro commerce en alternance en partenariat avec l'PIUT de Bayonne, le Lycée Errecart est un établissement pour qui la réussite, l'accompagnement, l'épanouissement des élèves et étudiants, ainsi que l'ouverture à l'international sont les maîtres mots.

Depuis 1968, date de sa création, l'établissement s'est toujours adapté pour proposer une offre de formation à la fois éclectique et innovante. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la rénovation du bac général à la rentrée prochaine pour les classes de 1<sup>ère</sup> et à la rentrée 2020 pour les Terminales, que le lycée Errecart qui jusque-là dispensait le Bac « S », proposera désormais les spécialités suivantes, Mathématiques, Physique-Chimie, et Biologie-Ecologie. C'est une continuité et une volonté de rester sur un Bac général à vocation plutôt scientifique permettant un accès très large aux différentes formations du supérieur.

Conscient de l'importance de l'orientation en classe de seconde générale, l'établissement va renforcer le travail dans ce domaine pour que chaque élève fasse les choix en cohé-



© DR

rence avec, ses appétences en termes de disciplines scolaires d'une part mais également aux exigences d'entrée en formation post Bac d'autre part. L'information et le conseil auprès des élèves et leurs parents est un point essentiel dans la scolarité des jeunes au lycée Errecart.

S'appuyant sur une pédagogie de projets, les élèves et étudiants sont les acteurs de leurs formations et bénéficient d'un accompagnement individuel dans l'élaboration de leur

projet professionnel, mais également dans leurs apprentissages, et ce, tout au long de leur scolarité.

Le sport et les pratiques culturelles sont également privilégiés à travers la mise en place d'options pour les lycéens les jeudi après-midi. Ils peuvent donc se révéler ou se perfectionner dans la discipline de leur choix dans un esprit de camaraderie. Cette année la section rugby, après avoir remporté le titre de Champion de Nouvelle-Aquitaine des Lycées

Agricoles, chez les garçons, ces derniers disputeront le championnat de France le 20 mars prochain à Saint-Germain-en-Laye (78).

Quant aux juniores filles, elles évoluent maintenant dans la catégorie Elite France et disputeront leur tournoi de championnat de France le 27 mars à Auch (32).

La section sportive pelote s'adresse aux garçons et aux filles sur deux disciplines : main nue et baline. La section sportive permet d'avoir des entraînements deux fois par semaine encadrés par un éducateur brevet d'état : Techniques, renforcement musculaire, foncier... sont au programme de ces entraînements.

Enfin le réseau de partenaires à l'international et la détention de la charte Erasmus+, permet de réaliser des séjours pour les classes ainsi que des stages individuels à l'étranger pour aller à la rencontre d'autres cultures, d'autres pratiques, et parfaire son niveau linguistique. C'est aussi une façon d'acquérir une certaine autonomie que les élèves et étudiants peuvent valoriser dans leur parcours professionnel.

Agroalimentaire et Plate-forme technologique, depuis cinq ans maintenant, la halle agroalimentaire

de l'établissement est labellisée PFT (Plate-Forme Technologique) par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. C'est une reconnaissance des instances de l'Etat qui positionne cet outil comme une structure disposant de compétences et d'équipements technologiques performants dans le domaine agroalimentaire, dédiés à tous les porteurs de projets, aux TPE et PME, et aux agriculteurs.

Ce niveau d'équipement permet aussi aux élèves et étudiants du Lycée Jean Errecart de bénéficier d'un enseignement de grande qualité et d'un ancrage très professionnalisant et très enrichissant aux contacts de ces professionnels.

Enfin, le lycée Jean Errecart au titre de la formation continue est également un Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) dispensant sur neuf mois, la formation amenant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Portes ouvertes les samedis 9 février, 23 mars et 4 mai 2019 de 9h à 13h.

[www.lycee-errecart.fr](http://www.lycee-errecart.fr)